PORT SAINT-JEAN-CAP-FERRAT - TARIFS 2026 TTC (EUROS)

ASSOCIATION BATEAUX DE TRADITION : REDUCTION DE 50%
TARIF ARRONDI : REDUCTION DE 50% DU TARIF A
TARIF MULTICOQUE : LONGUEUR MULTIPLIEE PAR DEUX

REMORQUAGES - ALLER OU RETOUR :

CATEGORIES	TARIFS 2026 TTC
A - C2	80 €
D - F	90 €
G - I	150 €
J - K	200 €

POLLUTION PLAN D'EAU ET TERRE PLEIN : 1000,00 € ou frais réels si > 1000,00 €

CONTRAT SAISONNIER : durée minimum: 1 mois, durée maximum: 10 mois.
Payable en une seule fois à réception de la facture

CONTRAT ANNUEL : durée du 1er janvier au 31 décembre 2026.
Payable en une seule fois avant le 31 janvier 2026

ACCES AUX CALES DE MISE A L'EAU : 300 € TTC/AN
20 € TTC/JOUR L'UNITE

OCCUPATION SURFACE AU SOL : 0,22 € TTC LE M2/JOUR
OCCUPATION SURFACE AU SOL TOURNAGE FILMS : 1000 € TTC/JOUR
OCCUPATION SURFACE AU SOL PRISE PHOTOS : 500 € TTC/JOUR

FRAIS D'INSCRIPTION OU DE RENOUVELLEMENT SUR LA LISTE D'ATTENTE : 30 € TTC

FRAIS DE PREMIERE RELANCE : 40 € TTC
FRAIS D'EMISSION TITRE DE RECETTE : 240 € TTC
DEPOTS D'ORDURES : 100 € TTC LE CONTAINER

OCCUPATION ANNUELLE POSTE MUSOIR TARIF CGU : 120 000 € TTC

TARIF PASSAGE BATEAUX DE PLUS DE 25 METRES AVEC CERTIFICAT SEA INDEX : 5 % DE REDUCTION
TARIF ASSOCIATIONS LOI 1901 RECONNUES D'INTERET GENERAL : GRATUITE DU POSTE

CARTES ACCES PARKING : 100 € TTC/AN (EN CAS DE PERTE : 20 € POUR LA REACTIVATION)

REDEVANCES AIRE DE CARENAGE VIEUX PORT - LEVAGE ET STATIONNEMENT 2026 TTC (EUROS)

LONGUEUR DU POSTE MAXIMUM	CATEGORIES	MANUTENTION LEVAGE ❷ TARIF MAT - MAE	STATIONNEMENT ❶ TARIF JOURNALIER
8 M	ASSOCIATION UPPSJ	40,00 €	3,50 €

❶ BATEAUX EN PLASTIQUE TYPE RIGIDES : 10 € POUR LES 8 PREMIERS JOURS
BATEAUX EN BOIS TYPE POINTUS : 10 € POUR LES 16 PREMIERS JOURS
❶❷ GRATUITE POUR LES PECHEURS PROFESSIONNELS SUIVANT REGLEMENT INTERIEUR

TARIF POUR L'ASSOCIATION UPPSJ:

CATEGORIES	TARIFS ANNUELS
AA1	430 €
AA2	603 €
AA3	775 €
A1	2 418 €

TARIF PLAN D'EAU COMMERCE "CHANTIER 2025" TTC : 64 € TTC/M2/AN OU 0,20 € TTC/M2/JOUR
ABATTEMENT DE 10 % SUR CONTRATS ANNUELS DIRECTEMENT IMPACTES PAR DES NUISANCES DE CHANTIER

ACTIVITE PROFESSIONNELLE A FLOT (AVEC AOT COMMERCES BATIS) : 30 % DE REDUCTION SUR UNE PLACE

LIVRAISON DE CARBURANT BORD A BORD PAR DES CAMIONS CITERNES : 1 CENTIME TTC PAR LITRE

AOT COMMERCIALES A FLOT : REDEVANCE PROPORTIONNELLE AU CA DU TITULAIRE EGALE A UN MONTANT HORS TAXE DE 1,5 % DU CA ANNUEL HORS TAXES

OCCUPATION COMMERCIALE TERRE-PLEIN-KIOSQUE A JOURNAUX : 30 € TTC/M2

OCCUPATION COMMERCIALE TERRE-PLEIN-TERRASSE KIOSQUE : 20 € TTC/M2

DROITS DE PORT (REDEVANCE SUR LES PASSAGERS) : 1,20 € TTC/PASSAGER

SANCTION FINANCIERE POUR DEPASSEMENT TERRASSES : 1000 € TTC

OCCUPATION COMMERCIALE TERRE-PLEIN SANS AOT COMMERCES BATIS SUR LE PORT : 60 € TTC/M2
OCCUPATION NON COMMERCIALE TERRE-PLEIN SANS AOT COMMERCES BATIS SUR LE PORT : 20 € TTC/M2
OCCUPATION COMMERCIALE TERRE-PLEIN OU NON AVEC AOT COMMERCES BATIS SUR LE PORT : 1,8 € TTC/M2

REDEVANCE D'OCCUPATION DES CELLULES COMMERCIALES : 132 € TTC/M2

REDEVANCE D'OCCUPATION DES GARAGES AVEC AOT SUR LE PORT : 1900 € TTC/AN
REDEVANCE D'OCCUPATION DES GARAGES SANS AOT SUR LE PORT : 2400 € TTC/AN

REDEVANCE D'OCCUPATION DES APPARTEMENTS : 110 € TTC/M2
REDEVANCE D'OCCUPATION DES CAVES : 37 € TTC/M2

- **REDEVANCE PROPORTIONNELLE AU CA DU TITULAIRE EGALE A UN MONTANT HORS TAXES DE 1,5 % DU CA ANNUEL HORS TAXES**
- **REDEVANCE PROPORTIONNELLE AU CA DU TITULAIRE DE L'AOT POUR L'EXPLOITATION DU CHANTIER NAVAL EGALE A UN MONTANT HORS TAXES DE 2,5 % DU CA ANNUEL HORS TAXES**